

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, à la suite d'une convocation en date du deux décembre, sous la présidence de Madame Monique BLIN.

Etaient présents :

Mesdames Monique BLIN, Annie FOUGERAY, Johanna PEONAS, Lydie ROGER, Messieurs Michel LEFEVRE, Didier HAVET, Adrien BOILEAU, Philippe GADOUX et Sébastien HAVET.

Absents : Gilles PREDKI, procuration donnée à Madame Monique BLIN et Monsieur François GAUJÉ excusé.

Secrétaire : Madame Johanna PEONAS

Délibérations :

- **Avenant N°1 au Contrat à Durée Déterminée sur un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir un avenant au Contrat à Durée Déterminée de Mme VIENNE, qui avait été établi à compter du 1^{er} décembre 2021 pour 5 heures hebdomadaires.

En effet, au vu du calcul de l'annualisation du service effectué pendant l'année, il se trouve que l'on arrive à un nombre d'heures hebdomadaires réalisées, de 4 heures.

Suite aux explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à établir un avenant au Contrat à Durée Déterminée de Mme VIENNE pour 4/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Décide de modifier comme suit le tableau des emplois :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 TNC 5h00
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique Adjoint technique	1 TNC 17h30 1 TNC 4h00

- **Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

Madame le maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer avec le Préfet de Département une convention qui permet de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité.

Madame le Maire précise qu'un certificat électronique est déjà utilisé par le biais de Somme Numérique pour la télétransmission des documents budgétaires et financiers à la trésorerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Convention technique et financière – Aménagements sécuritaires rue Théophile Deprez et D116 devant l'école.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'afin que la commune soit autorisée à lancer les travaux d'aménagements sécuritaires rue Théophile Deprez et D116 devant l'école, une convention technique et financière doit être signée avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les travaux.

- **Convention Constitutive du groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre et les travaux Voirie.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 4 novembre 2021 a acté le renouvellement du groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre et les travaux voirie au 1^{er} janvier 2022 et appelle les communes à signifier leur adhésion au groupement d'ici le 31 décembre 2021.

Considérant l'intérêt économique et organisationnel que représente ce groupement de commandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes avec la CCALN portant sur la maîtrise d'œuvre et les travaux de voirie,
- Autorise Madame le Maire à signer la Convention Constitutive.

- **Dénomination et numérotage des lieux et bâtiments de la commune.**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 6 octobre 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies où sont situés les bâtiments et lieux de la commune,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'adopter les dénominations suivantes :
 - **Local de maçonnerie** : 1, chemin de St Nicolas
 - **Parcelle cadastrée N°A21 (terrain à bâtir)** : 2 bis, rue Théophile Deprez
 - **Aile droite du château** : 13 bis rue du Colonel de Virel
 - **Ferme du château (2 logements)** : 18 et 18 bis rue du Colonel de Virel
 - **Cabinet Médical** : 5 bis rue du Mont
 - **Logement cabinet Médical** : 5 ter, rue du Mont
 - **Cimetière** : 5 bis, rue du Colonel de Virel
 - **Eglise** : 5 ter, rue du Colonel de Virel
 - **Maison individuelle** : 1 bis, rue du Mont

• **Travaux d'assainissement pluvial et d'entretien du logement communal : Enveloppe territoriale.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la subvention de 10 341 € attribuée pour les travaux de sécurité routière aux entrées du village, il reste la somme de 2 659 € correspondant à 8 863 € HT de travaux subventionnables avant le 31 décembre 2021.

Madame le Maire donne le détail des devis :

- Création d'une bouche d'égout rue Théophile Deprez : 4 161,40 € HT
- Logement communal
 - Remplacement de la porte d'entrée : 1 619,66 € HT
 - 4 volets sur la façade avant : 2 664,78 € HT
 - 1 volet arrière : 696,00 € HT

TOTAL : 9 141,84 € HT

Madame le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel de l'opération :

	TTC
Enveloppe Territoriale	2 659,00
Montant TOTAL des travaux	10 970,21
Reste à charge commune	8 311,21

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter le Département au titre de l'Enveloppe Territoriale 2021.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour entamer toutes démarches nécessaires à la poursuite de l'opération.

- **Convention technique et financière avec le Département – Création bouche d'égout.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'afin que la commune soit autorisée à lancer les travaux de création d'une bouche d'égout rue Théophile Deprez, une convention technique et financière doit être signée avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les travaux.

- **Recensement de la population. Rémunération de l'agent recenseur.**

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de fixer les modalités de la rémunération à accorder à l'agent recenseur qui sera chargé de réaliser le recensement général de la population de Guyencourt du 20 janvier au 19 février 2022.

Elle explique que la commune percevra une dotation forfaitaire de 332 € pour l'ensemble des frais qu'elle engagera au titre du recensement. La rémunération est librement déterminée par la Commune. Elle peut être égal, supérieure ou inférieure à la dotation forfaitaire versée à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe un forfait de 332 € pour la rémunération de l'agent recenseur qui sera recruté pour réaliser le recensement général de la population 20 janvier au 19 février 2022.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune.

Informations diverses :

- **Travaux d'accessibilité salle des fêtes**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il était prévu à l'ordre du jour de délibérer sur la demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes.

Cette délibération doit être reportée. En effet, suite à l'appel à candidature auprès des entreprises concernant 6 lots, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis le 7 décembre 2021.

Il se trouve que certains devis sont incomplets ou ne correspondent pas tout à fait au cahier des charges.

Madame le Maire ajoute que concernant le lot 5 : plomberie, il n'y a eu qu'une seule réponse et pour le lot 6 : peinture, pas de réponses.

Au vu des dossiers incomplets et des délais très courts pour déposer la demande de subvention (avant la fin de l'année), la délibération est reportée et sera inscrite dans le cadre de la DETR 2023.

Etude de devis espaces verts :

Madame le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés auprès de paysagistes pour l'entretien des espaces verts de la commune, dont voici un comparatif de 3 devis détaillés pour une année :

Mr TIRACHE : 11 140,40 € TTC

- ✓ 12 tontes
- ✓ 4 au terrain de foot
- ✓ 2 en face au terrain de foot

GARDEN SERVICE 80 : 14 784 € TTC

- ✓ 12 tontes mulching
- ✓ 3 au terrain de foot
- ✓ 3 en face du terrain de foot
- ✓ 4 fauchages au Marais + talus le long des routes

GEORGET : 10 200 € TTC

- ✓ 10 tontes (stade-prairie fleurie-chemin TourVille-fauchage talus)
- ✓ 5 fauchages Marais
- ✓ 1 fauchage chemin communal à l'épaveuse
- ✓ 1 taille thuya cimetière + route de Cottenchy

L'entreprise GEORGET a été retenue à l'unanimité.

Madame le Maire ajoute qu'une visite sur terrain avait été organisée pour un éco pâturage par Garden Service 80 mais le coût de revient est élevé. Rien que pour le stade, le coût est de 5 016 € plus la pose d'une clôture en châtaigner + 1 000 € pour 4 moutons par an.

Informations diverses :

- Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un don de 40 € par chèque de la part de Mr Joël GEINAERT pour la caisse des écoles (coupe de bois : 5 stères à 8 €).
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les services de la Trésorerie vont être transférés à Montdidier. De ce fait, l'encaissement des chèques et espèces ne se fera plus en Mairie mais directement auprès de la Trésorerie de Montdidier, à réception de facture.
- Madame BAILLEUL, qui fait partie d'une troupe de théâtre de 4 à 5 personnes, demande s'il serait possible d'avoir à disposition la salle des fêtes chaque lundi à partir de 16h30 afin de répéter. La somme de 100 € sera demandée afin de couvrir les frais d'électricité à compter de janvier.
- Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 4 novembre 2021, a décidé de dresser par voie d'avenant N°2 au règlement des Fonds de concours Voirie, la possibilité d'intervenir sur les routes nationales et départementales lorsque les travaux concernent les domaines d'intervention de la commune (ex : sécurisation) sous réserve de l'autorisation de l'autorité compétente et la validation de la date limite de dépôt de dossier au 15 mai de l'année N. (35 % du reste à charge).
- Dans le cadre de l'étude de la qualité de l'air à l'école, la pose de capteurs aura lieu le lundi 13 décembre 2021, période hivernale.
- L'architecte est venu suite aux travaux réalisés par Mr DEPRES au 2, rue André Leroy et a constaté la consolidation du logement.
- MR HESS a déposé un permis de construire pour remplacer son mobil home (construction en bois). Mme BLIN a contacté l'avocat.
- Plantation de 3 arbres pour 3 enfants le samedi 18 décembre à 11h00 à la Prairie Fleurie.
- Madame le Maire a contacté Mr BRAILLY pour la plantation d'arbustes au niveau des chicanes.

- La question se pose quant à l'organisation du repas des aînés. Au vu de la situation sanitaire, il a été décidé d'offrir un panier garni à chaque personne âgée de 60 ans et plus (20 couples et 18 seuls).

Questions diverses :

Madame FOUGERAY fait part à l'assemblée que lors de la pause-café, les personnes se plaignent du froid. A prévoir l'achat d'un poêle à granulés ou mettre les radiateurs au ralenti la veille au soir.

La séance est levée à 21 H 55.